



LES SABLES – LES AÇORES – LES SABLES 2009

AVENANT N° 1 A L'AVIS DE COURSE

Chapitre 2.1

2.1 - L'épreuve est régie par les textes en vigueur des documents ci-dessous, complétés et éventuellement modifiés par les Instructions de Course, chaque texte prévalant sur le précédent en cas de litige :

- le présent Avis de Course et ses avenants,
- les RSO (Réglementation Spécifiques Offshore) 2009-2010 **catégorie1**
- les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2009 – 2012,
- Les prescriptions de la FFVoile,
- les règles de la Classe Mini (voir guide Mini 2010),
- les instructions de course et ses avenants,
- les règles pour la navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliqueront plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).

Le Président du Comité de Course
Patrick MAURIN

Le Directeur de course
Denis HUGUES